

Orientation 01-1: S'associer pour mettre en oeuvre le projet du territoire

Orientation 01-1: S'associer pour mettre en oeuvre le projet du territoire

La charte du Parc national des Cévennes définit un projet de territoire qui affirme la solidarité entre le coeur et l'aire d'adhésion. La mise en oeuvre de la charte a vocation à mobiliser tous les acteurs du territoire. La mise en oeuvre collective est un atout essentiel pour la réussite de ce projet commun.

Une gouvernance renouvelée institutionnalise et modernise les relations entre l'établissement public, les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire. Des conventions d'application sont élaborées avec les collectivités. Des lieux d'information et d'expression de proximité sont développés. Les acteurs économiques sont invités à participer à la protection des patrimoines du territoire, notamment à travers le déploiement de la marque « Parc national ».

L'organisation de l'établissement public du Parc national évolue et s'adapte afin de répondre à la demande de proximité et d'action. A terme, la transformation progressive de postes est décidée par le conseil d'administration, en fonction des évolutions des personnels en place.

[...]

Référence ID de l'article : #3289

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-29 12:30